

# Cellule de crise FPA

## Confirmation d'un cas de FPA en Allemagne

*14 septembre 2020*

### Mesures de gestion en Allemagne

Suite à la confirmation d'un cas de FPA sur un cadavre de sanglier situé dans le quartier Spree-Neisse, situé au sud-est de l'État allemand de Brandebourg, dans l'est du pays, **INAPORC a pris contact avec l'ambassade de France en Allemagne afin d'avoir des éléments sur les mesures de gestion mises en place par les autorités allemandes.**

#### Mesures de gestions mises en place ou prévues :

- Délimitation d'une « zone centrale » dans un rayon de 3 km autour du site où la carcasse de sanglier a été trouvée. L'entrée dans cette zone est interdite afin de ne pas effrayer les sangliers et les chasser de la zone.
- Création d'une « zone en danger » (à cheval avec le district voisin de l'Oder-Spree et la Pologne) dans un rayon de 15 km autour du site. Dans cette zone, les mesures suivantes s'appliquent :
  - Interdiction de chasse pour toutes les espèces animales afin de ne pas effrayer inutilement les sangliers potentiellement infectés
  - Battues intensive au gibier par du personnel qualifié et avec la participation de chasseurs locaux,
  - Ramassage et élimination sécurisée de toutes les carcasses de sangliers ainsi que des autres gibiers ; à cet effet, des points de collecte sont mis en place
  - Interdiction de récolte du maïs ;
  - Interdiction de la circulation des porcs et des produits à base de porc dans et hors de la zone (exception possible sur dérogation du vétérinaire départemental) ;
  - Contrôle du respect des mesures de biosécurité par les élevages porcins ;
  - Interdiction d'événements avec des porcs ;
  - Identification des chasseurs qui sont également éleveurs de porcs
  - Information et formation des chasseurs.

D'après l'ambassade de France en Allemagne, une seule exploitation porcine se trouve dans la « zone de danger » de 15km, située précisément à 7km de l'endroit où a été retrouvé le sanglier positif.

Le Land du Brandebourg compterait environ 750 000 porcs. Les éleveurs porcins de cette zone ont été sensibilisés à la biosécurité depuis le début de l'année 2019, principalement en raison de la situation sanitaire de la Pologne vis-à-vis de la FPA.

## Bilan des exportations ALLEMANDES

Trois pays ont déjà décidé de fermer leurs frontières à l'Allemagne. Il s'agit de la Corée du Sud (le 10/09/2020), le Japon (le 11/09/2020) et la Chine (le 12/09/2020).

		EXPORTATIONS DE L'ALLEMAGNE VERS LES PAYS TIERS (1000 tonnes)																							
		2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	5 mois 2019	5 mois 2020	%/19	part des exportations allemandes
<b>CHINE</b>	Total export	6	10	10	13	4	4	2	5	8	7	17	74	175	199	215	379	594	949	362	603	203	325	60,1	27,2
	Viande FRC	6	5	5	5	1	1	0	0	0	0	7	26	78	76	83	168	278	168	183	326	93	201	114,9	27,4
	Lards, graisses et saindoux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	12	36	3	5	31	14	12	-11,7	16,7
	Abats	0	4	5	8	3	3	2	5	8	7	10	47	97	122	132	199	280	178	175	245	96	113	17,1	42,0
<b>COREE DU SUD</b>	Total export	0	0	0	0	0	1	1	1	0	0	9	41	38	33	75	76	89	110	125	106	53	39	-26,6	3,2
	Viande FRC	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	8	39	35	30	66	66	78	95	110	95	48	37	-23,2	5,0
	Lards, graisses et saindoux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	3	2	8	9	10	14	15	11	5	2	-59,7	0,7
	Abats	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>PHILIPPINES</b>	Total export	5	1	1	2	5	5	8	12	14	9	25	19	18	35	80	66	77	81	83	47	36	0	-100,0	0,0
	Viande FRC	4	1	1	1	2	2	1	3	2	1	5	3	3	11	30	26	33	35	35	19	14	0	-100,0	0,0
	Lards, graisses et saindoux	1	0	0	0	2	2	5	6	7	3	10	8	8	12	21	16	16	13	15	11	8	0	-100,0	0,0
	Abats	0	0	0	1	1	1	2	3	4	5	11	8	7	13	29	24	28	33	33	17	14	0	-100,0	0,0
<b>JAPON</b>	Total export	8	3	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	2	7	18	16	26	32	36	39	18	12	-31,0	1,0
	Viande FRC	7	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	6	13	13	24	29	32	35	16	10	-34,3	1,4
	Lards, graisses et saindoux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Abats	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>THAILANDE</b>	Total export	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	3	5	4	4	10	14	16	15	13	15	7	5	-31,1	1,9
	Viande FRC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Lards, graisses et saindoux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Abats	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

INAPORC poursuit en relation avec l'IFIP l'analyse des volumes expédiés vers la Chine par les différents pays producteurs. L'objectif est de mettre en place un « Indicateurs exportations vers la Chine » afin de mesurer les transferts susceptibles de survenir entre les différents pays fournisseurs dans les mois à venir.

## Rappel des éléments de langage

En cas de questionnement par les médias, nous vous rappelons les principaux éléments de langage :

- 1 – La fièvre porcine africaine n'est pas transmissible à l'homme. Elle concerne exclusivement les suidés porcs et sangliers.
- 2 – A ce jour, la France est indemne de fièvre porcine africaine.
- 3 – Des mesures de biosécurité sont prises par les professionnels de la filière porcine pour protéger et sécuriser les élevages et les entreprises de toute contamination par la fièvre porcine africaine ou autre pathogène.

### LE MESSAGE PRINCIPAL A FAIRE PASSER :

**Nous sommes inquiets de la situation car les conséquences économiques seraient désastreuses pour l'économie de la filière porcine française. Les professionnels de la filière sont mobilisés aux côtés des pouvoirs publics afin de tout mettre en œuvre pour éviter l'introduction du virus sur le territoire.**

Nous vous rappelons qu'il est inutile de sur-communiquer sur le sujet, celui-ci étant pour le moment assez peu médiatisé.

## Biosécurité

**Nous appelons l'ensemble des éleveurs, des abattoirs et des entreprises de transformation à la plus grande vigilance sur le respect des mesures de biosécurité.**

**Pour les éleveurs**, nous rappelons qu'un outil d'audit développé par l'ANSP, Pig Connect Biosécurité, est désormais disponible. Cet outil permet d'évaluer le niveau de biosécurité des élevages porcins français et de co-construire, entre l'éleveur et son vétérinaire ou son conseiller technique sanitaire, un plan de progrès sur la biosécurité en élevage, adapté à chaque situation.

**Pour les abattoirs et les entreprises de transformation**, nous rappelons la nécessité d'utiliser des stations de lavage de camions de transports d'animaux vivants ou de denrées respectant la réglementation et d'avoir recours, pour le transport d'animaux vivants, à un protocole de nettoyage et désinfection efficace.